Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 210

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina
Autor: Kerwall, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251475

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 12 janvier 1902 N° 210 Cinquième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 30me année *LE PAYS*

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURERIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Il n'y a rien d'improbable dans ce souvenir traditionnel. En effet à la fin du onzième siècle le siège de Bâle fut occupé par Bourkard d'Hasenbourg, issu des comtes de Fenis-Hasenbourg-Neuchâtel. Cet évêque est connu dans l'histoire sous le nom de Bourkard d'Asuel ou d'Hasenbourg (*). C'est lui qui a donné à son Eglise le château et la seigneurerie de ce nom. Cette seigneurerie s'étendait sur la partie occidentale de l'Ajoie ou Elsgau, sur la partie orientale de la Vallée de Delémont, et elle avait des droits et des terres dans les Franches-Montagnes. Ce serait là la véritable origine des droits de seigneur que possédait l'Eglise de Bâle sur ce haut plateau. Les Princes-Evêques de Bâle auront bâti ou aggrandi le château de Spiegelberg qui sera plus tard une forteresse importante et le centre de la juridiction de ces souverains sur ce pays.

(*) Le château d'Asuel a été détruit par le tremblement de terre de 1356; reconstruit, il fut brûlé par les Bâlois en 1374, puis revendu par Girard d'Asuel au couvent de Lucelle, en 1686. Il n'en reste plus que des ruines.

Du reste, à cette époque reculée, ces contrées montagneuses avaient peu d'importance pour les possesseurs et ceux-ci ne se donnaient que peu de peine pour en fixer les limites. Tout ce pays était alors le diocèse de Besançon et Tramelan, en allemand Tremlingen, était la seule paroisse de ce diocèse sur le côté droit du Doubs. Cette paroisse existait déjà au XIIIe siècle, elle est nommée *Trameleins* dans la Bulle du pape Alexandre III, en 1178. Ce pape fait mention de l'église de ce lieu et confirme au Chapitre de St-Imier la collature de cette paroisse, avec sa dot, le tiers des dîmes et quelques propriétés. Tramelan est indiqué dans le diocèse de Besançon par plusieurs actes depuis 1297 et postérieurement, jusqu'au XV siècle, notamment en 1403. Ce village paroissial formait la limite extrême du décanat de l'Ajoie bisontine, près de Pierre-Pertuis, aux frontières des diocèses de Bâle et de Lausanne. Le Chapitre de St-Imier y a exercé le droit de collature, jusqu'à la réforme (*).

Les localités ou petites agglomérations des Franches-Montagnes relevaient comme Tramelan, du diocèse de Besançon, tout en étant du domaine temporel des Evêques de Bâle, tels que Belfond, Vautenaivre etc... Vers la fin du XIIIe siècle la partie occidentale des Franches-Montagnes n'était pas habitée et en tout cas ne renfermait aucune communauté, ni aucune église.

Pour peupler les Franches-Montagnes et y attirer des colons, l'évêque de Bale, Imier de Ramstein, du consentement de son Chapitre, par une lettre de franchises du 17 novembre 1384, exempta de tout impôt et des tailles, les personnes des deux sexes, qui fixeraient leur domicile dans la partie sud de ce plateau. Ce document donne les limites suivantes au territoire que l'évêque de Bâle gratifiait de franchises et de libertés inconnues dans les autres parties de ses Etats.

Depuis l'épine de Montfaucon, jusqu'aux bornes ou limites *Es Dillas*, tant en long qu'en large, et des champs de Tramelan jusqu'aux rives du Doubs.

C'est dans ces limites que se sont formées plus tard successivement les paroisses de Saignelégier, des Bois, les Breuleux, le Noirmont et les Pommerats, du consentement de l'évêque de Bâle. Ce territoire fit alors partie du diocèse de Bâle, tandis que Tramelan demeura une enclave du diocèse de Besançon, dans celui de Bâle, de même les localités situées sur la rive droite du Doubs et qui dépendaient des églises placées sur la rive gauche, continuèrent à faire partie du diocèse de Besançon; tels sont Belfond, Goumois (rive droite), Vautenaivre, etc...

Le territoire, délimité si vaguement dans l'acte du 17 novembre 1384, comprenait ce que le document nomme la Montagne de Montfaucon. Cependant comme nous l'avons dit plus haut, le pays, qui forme le district actuel des Franches-Montagnes, était déjà habité dans le clos du Doubs, St-Brais et les bords du Doubs.

En 1177 l'église de Goumois et ses dépendances appartenaient au prieuré de Lanthenans. Le 4 mai de cette année le pape Alexandre III, confirmant à ce prieuré toutes ses possessions, mentionne l'église

(*) Trouillat II. XLVII.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 5

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Abdallah, le chef, était absent, et Yamina, accroupie sur le sol, se mirait dans une glace d'un sou posée sur ses genoux, en même temps qu'elle s'enduisait le bout des doigts avec du henné : c'était l'heure de la toilette.

A la vue de l'étrangère, Yamina se leva. Se précipitant pour lui baiser la main, elle se mit à pousser des cris aigus à la vue du bandeau d'Alim.

Il fallut toute l'éloquence de la Française pour lui persuader qu'Alim n'était pas malade, qu'Alim n'avait qu'une légère blessure, qui serait cicatrisée le lendemain.

Yamina n'en croyait rien ; aussi dit-elle à Aïcha de courir chercher la sorcière qui prierait *Mimoun* de guérir Alim.

Mimoun est un des djinns les plus puissants des musulmans.

— N'y va pas, commanda la Française avec une telle énergie, que la fillette resta clouée sur place.

Puis avec un sentiment de pitié, Renée Calvignac se tourna vers la mère étonnée, et lui dit, en lui prenant les mains :

— Pauvre Yamina !... la sorcière t'expoitera et ne sera pour rien dans la guérison de ton enfant. Laisse-moi soigner Alim ; je ne te prendrai rien, tu ne me payeras pas, entends-tu.... Que ne puis-je te convaincre que la sorcière est une vile créature qui rit des simples et vit à leurs dépens !.... Petite, continua-t-elle en se tournant vers Aïcha, donne-moi de l'eau.

Yamina regarda la jeune femme comme elle l'eût fait d'un être surnaturel.

Elle suivit tous les mouvements de la Française, pendant que celle-ci nettoyait la blessure et appliquait une compresse d'un liquide qu'elle sortit d'un flacon minuscule, enfermé dans sa trousse de voyage.

Aïcha tenait un plat en bois rempli d'eau, pendant que Yamina lui disait avec une ardeur orientale :

— Elle est belle comme le soleil ; elle est plus puissante que la sorcière ; elle est plus que Fathma, la fille de Mahomet ; elle est comme Mahomet lui-même, puisqu'elle guérit Alim.

Tant d'admiration naïve touchait Renée Calvignac; elle était émue de se voir l'objet d'une telle gratitude.

Lorsque Alim fut soigné, Yamina se prosterna devant la Française, lui baisa la robe et lui dit qu'Abdallah lui préparerait des dattes, du corail, pour avoir sauvé Alim, mais qu'elle n'avait rien, elle, jamais rien pour donner.

de Goumois, *ecclesiane Gomocusen.* (*) Les moines de Lanthenans faisaient desservir cette paroisse par deux ou trois religieux qui habitaient une maison que le peuple a fini par appeler le couvent. (**)

En 1139 le village, aujourd'hui disparu, de Planei, depuis longtemps avait son église. Il était situé au-dessous du village actuel de St-Brais, au lieu appelé le *Plaignat.* L'église de Planei était dédiée à Saint Brice. Bâtie entre ce village et ceux de Montfavergier et de Montfaucon, cette église réunissait, bien avant le XIIe siècle, la population de ces trois localités.

En 1139, Montfaucon avait déjà son église, comme l'indique la bulle du pape Innocent II (***), confirmant les possessions du Chapitre de St-Ursanne, parmi lesquelles, il cite : « *Villa quae dicitur Planei et Mons Falconis cum ecclesiis suis* ».

La même bulle cite également, en 1139, la chapelle de Cherceney qui dépendait de l'église d'Epauvillers. Ce dernier village, avec son église, figure également dans la bulle de 1139, sous le nom de *Villare,* comme aussi Froidevaux, appelé *Frigida Vallis.* Toutes ces localités désignées dans la bulle d'Innocent II, faisaient alors partie de la Prévôté de St-Ursanne (****). Ces lieux sont également cités dans l'acte de confirmation des possessions et privilèges de l'église de St-Ursanne, par le pape Alexandre III, en 1178 (*****).

Le 15 octobre 1330, Jean de Châlons, administrateur de l'évêché de Bâle, fit faire la délimitation des forêts appartenant aux bourgeois de St-Ursanne et de Tramelan, d'avec celles du sire de Montjoie. Ce document fait mention des *Envers* (les Enfers), de *Lobesseal* (Lobchey, sur le Doubs, au-dessous de Soubey) de *Boce* (La Bosse aux environs de Montfaucon), de *Prasselay,* (Le Praissalet, dans le même voisinage), de *Belmont,* (Le Bémont, entre Saignelégier et Montfaucon). (*) Sept ans plus tard, Guillaume de Glères retenait de l'église de Bâle, différents fiefs, entre autres celui des bois des Pommerats. Cette localité, qui n'était alors qu'un hameau, est désignée dans ce document, sous le nom de *Bresslerwal* (**).

(*) Trouillat, I. 361.

(**) Voir notre histoire de la baronnie de Franquemont.

(***) Trouillat I. 276.

(****) Trouillat, I. 276.

(*****) Trouillat, I.365.

Il reste acquis que la partie orientale du plateau des Franches-Montagnes, depuis Montfaucon et le Clos du Doubs, était déjà habitée, bien avant la lettre de franchises de l'évêque Imier de Ramstein, de 1384. Les habitants y étaient peu nombreux, il est vrai, mais ils y avaient déjà des agglomérations qui sont désignées dans les actes comme il a été dit plus haut.

Quant à la partie occidentale, où se trouvent aujourd'hui les florissants villages des Bois, du Noirmont, des Breuleux, de la Chaux et leurs dépendances, elle se trouvait alors dépourvue d'habitants. Tout ce pays était couvert d'immenses forêts où les bêtes sauvages avaient leurs tannières. Les neiges, les vents d'hiver, les tempêtes se partageaient ces terres incultes où croissaient en liberté les ronces et les épines. C'est pour y faire des défrichements et y attirer des colons que l'évêque Imier de Ramstein promulgua sa célèbre charte de franchises. Il voulut y faire affluer, par des privilèges exceptionnels, les habitants des contrées voisines qui craignaient ces affreuses solitudes et ces noires forêts. Ce n'est que lentement que se formèrent les communautés et les métairies qui dépendent de ce territoire affranchi qui devait dès lors s'appeler la *Franche-Montagne des Bois, Freyberg.*

Nous ne pouvons donc accepter la manière de voir de Quiquerez qui prétend que tout ce pays était déjà habité bien avant la charte du grand évêque Imier de Ramstein. Du reste Quiquerez est connu par les trésors de son imagination singulièrement féconde et par son esprit de dénigrement pour tout ce qui se rapporte aux évêques de Bâle et à leurs grandes fondations.

(*A suivre*).

(*) Trouillat, IV. p. 638 et 639.

(**) Livre des fiefs nobles, fol. 49. a.

— Comment t'appelles-tu ?.... où demeures-tu ? demanda-t-elle ensuite.

— Je suis Française, et la femme de M. Calvignac, l'ingénieur dont tu vois l'habitation.

— Ah ! oui, Française !... répondit Yamina, Française de Paris, où sont allées à l'Exposition Zobéide et Néfissa. Tu es plus belle que le jour et plus grande que Meriam (une des femmes de Mahomet).

De rechef elle couvrit de baisers la robe et les mains de Renée Calvignac.

— Me permettras-tu de venir te voir et prendre des nouvelles d'Alim, Yamina ?

— Oui, mais lorsque Abdallah t'aura porté des olives ou autre présent ; d'ici-là, nous tresserons une natte pour te faire asseoir.

— Alors prie Abdallah de venir bientôt.

— Je ne dis jamais rien au maître de ce qu'il a à faire, il me donnerait le bâton.

— Pauvre Yamina ! Je reviendrai, je te le promets, parce que j'aime Alim, et toi aussi, et que je veux connaître davantage ta petite Aïcha.

Et la jeune femme distribua de tendres caresses aux enfants, qui la regardaient ravis.

You !... you !... you !... répétèrent les échos du gourbi, lorsque la jeune Française partit, escortée d'Alim, qui ne souffrait plus, et du berger que Yamina avait envoyé quérir, pour accompagner jusqu'au delà des broussailles, le sauveur de son enfant.

Dès que Renée Calvignac aperçut sa demeure, elle voulut congédier Alim, mais il s'y refusa et s'obtina à la suivre jusqu'à ce que l'habitation de la Française ne fût qu'à une faible distance.

Alors, la jeune femme embrassa son protégé, et, après lui avoir promis de le revoir sous peu, elle le quitta.

Pendant ce temps, Yamina, craignant de se trouver en retard dans les soins de l'intérieur, se hâtait plus que de coutume, afin que le repas fût prêt à l'arrivée d'Abdallah.

Il était à peine cinq heures du soir, le jour commençait à baisser, lorsque des piétinements de chevaux et des aboiements de chiens annoncèrent à Yamina l'approche du maître.

(La suite prochainement.)

Aux champs

Le sel dans la nourriture des animaux. — Hache-paille. — Engraissement des porcs. — Avis utile.

Par instinct, presque tous nos quadrupèdes domestiques (et même beaucoup d'espèces sauvages, telles que le chamois, le bouquetin, etc.) recherchent les sels, et plus spécialement le sel commun. Non seulement ils le recherchent, mais ils en sont réellement affriandés : à défaut d'autre démonstration, ce fait prouverait qu'il est très utile à la nourriture, à la santé même du bétail.

En Suisse, pays où les bêtes de ferme sont admirablement tenues, on donne en moyenne à chaque bête à cornes 150 grammes de sel par jour. Un peu moins en Allemagne. L'Anglais, ce grand fabricant de bonne viande, donne :

Au cheval	170 grammes
Au bœuf à l'engrais	180
A la vache	115
A l'élève d'un an	85
Au veau de six mois	28
Au mouton	15
Au porc	35

En France, une circulaire du ministre de l'agriculture, du 14 septembre 1849, indiquait ainsi qu'il suit les doses moyennes de sel :

Bœuf et vache de travail, 60 grammes ; bœuf d'engrais, 80 à 150 ; porc d'engrais, 50 ou 60 ; cheval, 30 ; bête à laine, 1 à 2 ; mouton à l'engrais, 3 à 4. — Mais on peut sans exagération affirmer que, sauf pour l'espèce bovine, les doses actuelles données aux espèces porcine, chevaline et ovine sont bien plus considérables que celles indiquées par le ministre de 1849.

Le meilleur dosage, selon les vrais agriculteurs, c'est l'instinct des animaux, lequel *instinct*, en fait d'alimentation, est presque toujours au-dessus de l'*intelligence* de l'homme, qui, en boissons comme en aliments, est trop souvent au-dessous de *la bête.* — Aussi, la plupart des agriculteurs ne rationnent pas : ils mettent dans les râteliers un bloc ou un sac de sel, dont chaque animal ne prend jamais, s'il est en état de santé, qu'à son appétit.

Sans le sel, bien des fourrages médiocres ou un peu avariés seraient perdus. En jetant du sel au milieu de ces foins ou en les arrosant d'eau salée, ils passent quand même ; mais il ne faut pas abuser de ce moyen : autrement ce qu'on appelle une *bête de rente* deviendrait vite une *bête de ruine.*

Le sel *commun* n'est pas le seul employé pour la nourriture du bétail. *De l'autre côté du Rhin*, entre autres dans le Wurtemberg, on mélange au sel marin un quart de *sel de Glauber* ou *sulfate de soude.* On fait de même dans les Etats de l'Amérique méridionale. Le but de ce mélange est de corriger, par les vertus rafraîchissantes du sel de Glauber, ce que l'usage quotidien du sel commun pourrait avoir de trop échauffant. L'importance du sujet vaut la peine qu'on fasse cette expérience.

* * *

Parmi les machines agricoles, il en est une simple et peu coûteuse qui commence à se vulgariser chez nous : c'est le hache-paille. Nous croyons donc être agréable à bien des agriculteurs, préoccupés à juste titre des moyens de nourrir les animaux pendant l'hiver, en venant parler ici